



CONSTRUIRE LA PAIX PAR LE BIAIS D' ACTIONS LOCALES : APPRENDRE DES FEMMES ARTISANES DE LA PAIX POUR PROMOUVOIR LE PROGRAMME FPS

Rapport sur les consultations sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS), le maintien de la paix et la COVID-19 avec les artisanes de la paix locales en Colombie, en Irlande du Nord, en Afrique du Sud et en Ouganda

OCTOBRE 2020

Photo: Global Network of Women Peacebuilders Flow Communications

Pour veiller à ce que les voix des femmes artisanes de la paix locales et nationales soient incluses de manière effective dans les discussions qui se tiennent avant, pendant et après la commémoration du 20^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) - et pour mieux comprendre l'impact de la COVID-19 sur leurs activités – le gouvernement irlandais a chargé Global Network of Women Peacebuilders (GNWP) et ONU Femmes de mener une série de consultations sur les résolutions relatives aux FPS et au maintien de la paix avec des femmes de la société civile en Colombie, en Irlande du Nord, en Afrique du Sud et en Ouganda. Ce rapport reflète leurs voix, leurs priorités et leurs recommandations.

Introduction

Vingt ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, il existe de nombreuses preuves démontrant que les femmes sont des acteurs essentiels contribuant à remplir l'engagement de l'ONU à assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La participation des femmes rend la conclusion d'accords de paix plus probable,¹ **plus durable² et plus fermement ancrée dans le respect des droits humains et des engagements à lutter contre les inégalités sociales.³**

¹ Tania Paffenholz and others, *Making Women Count—Not Just Counting Women: Assessing Women's Inclusion and Influence on Peace Negotiations* (2016). Disponible sur <http://www.peacewomen.org/sites/default/files/Making%20Women%20Count%20Not%20Just%20Counting%20Women.pdf>.

² Jana Krause, Werner Krause and Piia Bränfors, "Women's Participation in Peace Negotiations and the Durability of Peace", *International Interactions*, vol. 44, No. 6 (2018), pp. 985–1016. Disponible sur <https://doi.org/10.1080/03050629.2018.1492386>.

³ Jillian Abballe and others, "Gender-Sensitive Provisions In Peace Agreements And Women's Political And Economic

Le rapport a été établi sur demande du gouvernement irlandais et produit par Global Network of Women Peacebuilders (GNWP) en collaboration avec ONU Femmes.

Nous remercions les femmes artisanes de la paix de Colombie, d'Irlande du Nord, d'Afrique du Sud et d'Ouganda pour leur généreuse contribution en termes de temps et d'expertise. Nous remercions tout particulièrement les facilitateurs et les chercheurs locaux pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés à faire entendre les voix critiques et les recommandations des femmes locales lors des débats mondiaux se tenant en amont du 20^e anniversaire de la résolution 1325 du CSNU. Enfin, nous souhaitons également remercier les collègues des bureaux de pays d'ONU Femmes et des ambassades d'Irlande en Colombie, en Afrique du Sud et en Ouganda, sans qui cette série de consultations et le rapport n'auraient pas été possibles.

Malgré les preuves et le vaste cadre normatif - y compris dix résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les FPS, les 84 plans d'action nationaux et 55 plans d'action locaux dans huit pays⁴ - des lacunes importantes dans la mise en œuvre subsistent. La pandémie de COVID-19 a mis davantage à rude épreuve le programme FPS, car de nombreux gouvernements détournent les ressources et l'attention qu'ils consacrent à la mise en œuvre des engagements au programme FPS en faveur de la réponse au coronavirus. De plus, la pandémie aggrave de nombreux défis auxquels sont confrontées les femmes artisanes de la paix sur le terrain et continuera de poser des menaces économiques et sécuritaires dans les années à venir.

Ce rapport vise spécifiquement à aborder la mise en œuvre des dispositions croisées du programme FPS et des résolutions sur le maintien de la paix⁵ concernant le leadership et la participation des femmes à la prévention, à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix au niveau local. Ce faisant, il s'est appuyé sur des consultations avec des femmes artisanes de la paix dans quatre régions à qui il a été demandé d'aligner leurs discussions sur les six domaines prioritaires identifiés par le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport 2019 sur les FPS au Conseil de sécurité (voir Encadré 1 et Encadré 2).⁶ Les consultations ont eu lieu juste avant l'introduction des mesures de confinement en réponse à la pandémie de

les participantes aux consultations, les conclusions et les recommandations ci-après reflètent l'impact de la COVID-19 sur le travail et la vie de ces femmes artisanes de la paix.

Encadré 1 :
Domaines prioritaires du Secrétaire général de l'ONU

Dans son rapport 2019 sur la question FPS au Conseil de sécurité, le Secrétaire général de l'ONU a identifié **six domaines prioritaires pour une action urgente visant à accélérer la mise en œuvre du programme FPS :**

1. Générer et mettre à disposition davantage de données, de preuves et d'analyses sur les femmes, les conflits et la paix.
2. Garantir la participation effective des femmes aux processus de paix.
3. Protéger les femmes défenseurs des droits humains et la société civile dans les situations de conflit.
3. Mettre plus de femmes en uniforme dans les opérations de police et de maintien de la paix des Nations Unies.
4. Veiller à ce que les femmes soient des décideurs dans les processus de relance économique.
5. Accroître le financement pour les femmes, la paix et la sécurité.

Les consultations dans les quatre pays ont souligné de nombreux thèmes récurrents sur les lacunes en matière de mise en œuvre qui ont été identifiées au cours des années précédentes. Dans le même temps, les femmes artisanes de la paix dans chacun des quatre pays ont identifié **des exemples innovants et nuancés de bonnes pratiques et de solutions locales qui doivent être reconnues, amplifiées et reproduites**, en particulier dans le contexte de la reprise post-COVID-19 et des menaces à la stabilité y afférent qui accompagneront presque certainement cette crise. Dans les quatre consultations, il était clair que lorsque les femmes sont réellement incluses - par exemple, dans la réponse à la pandémie de COVID-19 ou dans le désarmement, la démobilisation et la réintégration - les résultats sont plus sensibles au genre.

Inclusion Post-Conflict", Global Network of Women Peacebuilders and New York University Center for Global Affairs, 2020. Disponible sur : <http://gnwp.org/nyu-research-2020/>.

⁴ Le nombre comprend les plans d'action locaux développés à la suite de la stratégie de localisation de la résolution 1325 de GNWP en Colombie, en République démocratique du Congo, au Libéria, aux Philippines, en Serbie, en Sierra Leone, en Ouganda et en Ukraine.

⁵ Le programme Maintien de la paix est constitué par la résolution 2282 du Conseil de sécurité de l'ONU (CSNU) et une résolution 70/262 de l'Assemblée générale substantiellement identique, qui a introduit le concept de maintien de la paix. Les deux résolutions proposent une vision de la consolidation de la paix spécifique au contexte, motivée par des facteurs locaux, qui appelle à la cohérence, à la coordination et à des actions concertées dans l'ensemble du système des Nations Unies, des États membres, de la société civile et d'autres parties prenantes.

⁶ Voir l'encadré 1 pour plus de détails sur les domaines prioritaires du Secrétaire général des Nations Unies.

COVID-19 dans les quatre pays. Grâce à la sensibilisation de suivi et aux entretiens avec

Les femmes artisanes de la paix ont mis en lumière les nouveaux défis et opportunités pour la mise en œuvre du programme FPS créés par la pandémie de COVID-19.⁷ La pandémie a accru les risques de violence et de sécurité auxquels sont confrontées les femmes artisanes de la paix et a davantage restreint l'accès des femmes à une éducation et à des opportunités économiques déjà limitées, ainsi qu'aux services sociaux de base.⁸ La mise en œuvre des accords de paix a été retardée⁹ et la violence communautaire s'est intensifiée dans certaines régions.¹⁰ La réduction du financement a perturbé le travail de nombreuses organisations de défense des droits des femmes et groupes de la société civile qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits des femmes et à la construction d'une paix inclusive et durable.¹¹

Malgré ces défis considérables, les femmes et les jeunes artisanes de la paix continuent d'être en première ligne de la réponse à la pandémie de COVID-19, en particulier dans les communautés locales. Comme l'a souligné l'une des femmes dirigeantes

interrogées en Colombie, en raison de pandémie, les femmes artisanes de la paix ont désormais trois rôles : elles poursuivent personnes déplacées (PDI) ; et elles travaillent comme principales dispensatrices de soins pour leurs enfants, les personnes âgées et les personnes ayant une santé fragile.

« Pour nous, la paix signifie avoir une place à table et un choix sur nos propres vies » - Les femmes artisanes de la paix d'Irlande du Nord

La pandémie de COVID-19 a également créé des opportunités de réengagement en faveur d'une participation effective des femmes à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et au rétablissement. La pandémie met en évidence l'intersection des conflits et des crises humanitaires, et la nécessité de prêter une attention particulière aux causes profondes de la violence, telles que les inégalités économiques et de genre, et la faiblesse des institutions étatiques, y compris les systèmes de santé et les infrastructures de communication. Pour améliorer notre compréhension de ces dynamiques, il est nécessaire d'écouter et d'apprendre des voix de la société civile locale, en particulier des femmes locales et des organisations de défense des droits des femmes.

Ce rapport partage des idées et des recommandations importantes venant directement des femmes artisanes de la paix sur le terrain, qui sont au cœur d'un conflit en cours et d'une pandémie mondiale. Le rapport met singulièrement en lumière ce que les six domaines prioritaires identifiés par le Secrétaire de l'ONU signifient pour les femmes artisanes de la paix, et identifie des exemples concrets, basés sur l'expérience et les pratiques de la meilleure façon d'assurer leur mise en œuvre.

⁷ Global Network of Women Peacebuilders, "COVID 19: GNWP Mitigation and Adaptation Strategy and Appeal", avril 2020. Disponible sur <https://gnwp.org/covid19-strategy/>.

⁸ Rosamund Hutt, "The coronavirus fallout may be worse for women than men. Here's why", World Economic Forum, 12 mars 2020. Disponible sur <https://www.weforum.org/agenda/2020/03/the-coronavirus-fallout-may-be-worse-for-women-than-men-heres-why/> (consulté le 27 mars 2020).

⁹ Agnieszka Fal-Dutra Santos and Jenaina Irani, "Women, peace and a pandemic: Translating gender provisions in peace deals into peaceful and inclusive societies during the COVID-19 outbreak", Global Network of Women Peacebuilders, 16 juin 2020. Disponible sur : <https://gnwp.org/nyu-research-launch-2020/>.

¹⁰ Selon les informations fournies par les partenaires locaux de GNWP, il y a eu des pics de violence communautaire dans les États de Jonglei, Warap et Lake au Soudan du Sud, ainsi qu'une intensification des affrontements entre agriculteurs et éleveurs à Kitgum, en Ouganda. Ceux-ci ont été attribués à la présence limitée du gouvernement et de l'ONU en raison de la COVID-19, ainsi qu'aux capacités réduites des organisations de consolidation de la paix généralement chargées de réduire les tensions, à arbitrer et à traiter les causes profondes des conflits.

¹¹ Conducive Space for Peace, Humanity United and Peace Direct, *COVID-19 and the impact on local peacebuilding* (avril 2020). Disponible sur <https://www.peacedirect.org/wp-content/uploads/2020/04/COVID-19-and-the-impact-on-local-peacebuilding.pdf>.



Photo: Global Network of Women Peacebuilders
Flow Communications South Africa

Encadré 2 :

Méthodologie et objectifs

Des consultations en personne ont eu lieu en mars 2020 à Belfast, en Irlande du Nord ; à Bogota en Colombie ; à Kampala en Ouganda ; et à Pretoria en Afrique du Sud. Les pays ont été sélectionnés sur la base des critères suivants : (1) représentation des pays à différentes étapes du conflit et du processus de paix ; (2) diversité géographique ; (3) inscription à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix ; et (4) accès aux femmes leaders, par le biais des réseaux locaux du gouvernement irlandais, de GNWP et d'ONU Femmes.

Les consultations en Colombie, en Afrique du Sud et en Ouganda ont rassemblé 30 femmes artisanes de la paix de chaque pays. La consultation en Irlande du Nord a réuni 10 militantes. Les participantes ont été identifiées par les organisateurs lors de consultations avec leurs partenaires dans le pays, et sur la base de leur connaissance du contexte local. Toutes les participantes étaient des artisanes de la paix actives, engagées dans un travail de médiation et de résolution des conflits, visant à s'attaquer à leurs causes profondes et/ou à mettre en œuvre le programme FPS dans leurs communautés ou au niveau national. Pour faire place à des perspectives diverses et à une approche intersectionnelle, les participantes aux consultations comprenaient des militantes locales, des jeunes femmes et des femmes handicapées. Au cours des consultations, les femmes ont discuté de ce que signifie la mise en œuvre du programme FPS et des résolutions sur le maintien de la paix dans leurs contextes particuliers, et ont identifié les obstacles qui continuent de freiner leur mise en œuvre. Les principales conclusions et recommandations préliminaires de ces consultations ont été partagées avec la Commission de consolidation de la paix, lors de sa réunion sur la question des FPS en avril 2020, ainsi qu'avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en tant que contribution au rapport 2020 du Secrétaire général des Nations Unies sur la consolidation de la paix et le maintien de la paix.

Les consultations se sont terminées peu de temps avant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne reconnaisse la propagation de la COVID-19 comme une pandémie le 11 mars 2020, ce qui a entraîné l'introduction de mesures de confinement et de restrictions de voyage sévères dans les quatre pays. Pour mieux comprendre comment la pandémie a affecté le travail des femmes artisanes de la paix, GNWP - en partenariat avec des chercheurs locaux et avec le soutien du gouvernement irlandais et d'ONU Femmes - a mené des entretiens de suivi avec des informateurs clés et des groupes de discussion (GD) virtuels avec des femmes artisanes de la paix des quatre groupes.

La recherche de suivi a utilisé une combinaison d'entretiens téléphoniques, de groupes de discussion à distance (menés via des plateformes en ligne), ainsi que de groupes de discussion en personne en Ouganda, lorsque les considérations en matière de santé et les réglementations en vigueur relatives à la COVID-19 le permettaient. Les groupes de discussion et les entretiens ont utilisé des questions ouvertes pour solliciter le point de vue des femmes artisanes de la paix sur la manière dont la pandémie de COVID-19 a influencé (1) la situation de paix et de sécurité au sens large, y compris la mise en œuvre des accords de paix ; (2) les droits des femmes et l'égalité des sexes ; (3) leur propre travail ; et (4) la mise en œuvre des six domaines prioritaires identifiés par le Secrétaire général des Nations Unies.

Les participantes ont également été invitées à revalider les recommandations qui ont émergé des consultations initiales en mars 2020 et à fournir des recommandations supplémentaires pour une réponse à la pandémie de COVID-19 et une reprise post-COVID-19 sensibles au genre et aux conflits. Ce rapport présente les informations recueillies grâce à la recherche de suivi et a également été inclus dans la base de données sur la COVID-19 et les FPS, développée par GNWP. La base de données est un outil en ligne open source qui documente (1) les impacts de la COVID-19 sur les droits des femmes et l'égalité des genres ; (2) les impacts de la COVID-19 sur les situations de paix et de sécurité, y compris les cessez-le-feu, les processus de paix et la mise en œuvre des accords de paix ; et (3) les initiatives prises par les femmes artisanes de la paix pour faire face aux impacts de la COVID-19. La base de données qui contient les perspectives de femmes artisanes de la paix locales venant du monde entier est facilement consultable et est accompagnée d'un tableau de bord interactif qui visualise ses conclusions. La base de données et le tableau de bord sont disponibles ici : <https://gnwp.org/resources/covid-19-wps-database/>

Principales conclusions

Domaine prioritaire 1 : Générer et mettre à disposition davantage de données, de preuves et d'analyses sur les femmes, les conflits et la paix.

- **Que signifie ce domaine prioritaire pour les femmes artisanes de la paix ?**

La génération de données nécessite de travailler ensemble et d'écouter les voix locales. De nombreuses lois internationales et nationales ne sont pas traduites dans les langues locales ou dans l'action locale. Cela conduit à un échec de la coordination entre les différents acteurs aux niveaux local, national, régional et mondial. Cet écart a conduit à des réponses à la pandémie de COVID-19 qui ne sont pas sensibles au genre et qui ne prennent pas en compte les besoins distincts et divers des femmes.

Dans les quatre pays, les participantes aux consultations ont convenu que des mécanismes de coordination et de communication clairs et transparents entre la société civile - y compris les organisations de femmes, les gouvernements nationaux, les entités des Nations Unies et les organisations régionales et internationales – sont nécessaires pour assurer la responsabilité, l'analyse conjointe et la planification stratégique. Les participantes en Afrique du Sud et en Ouganda ont apprécié le rôle d'ONU Femmes dans le soutien à la coordination et à l'inclusion de la société civile dans la mise en œuvre du programme FPS. Cependant, elles ont souligné qu'il n'y a toujours pas assez de coordination – à la fois au sein du gouvernement et entre le gouvernement et la société civile. Les participantes aux consultations en Afrique du Sud ont noté

qu'une grande partie du travail qui contribue à la réalisation des priorités FPS - par exemple, les actions visant à protéger les droits humains des femmes ou à faire progresser l'autonomisation économique des femmes - sont appliquées de manière isolée, avec peu de communication ou de coordination entre les différents secteurs. Cet argument a été repris par les participantes dans les autres pays où les consultations ont eu lieu. Elles ont souligné que les mécanismes de coordination qui réussissent à relier les actions de mise en œuvre isolées doivent être améliorés, et que les réseaux de femmes de la société civile ont besoin d'un plus grand soutien financier pour leur permettre de documenter et d'accroître la visibilité de leur travail.

La connaissance limitée des cadres politiques mondiaux, régionaux et nationaux sur l'égalité des sexes et la paix durable parmi les acteurs locaux, y compris les femmes artisanes de la paix et les autorités locales, exacerbe ce manque de coordination. Les participantes aux consultations en Afrique du Sud et en Ouganda ont noté que même lorsque des politiques promouvant les droits des femmes et l'égalité des sexes existent, telles que les plans d'action nationaux sur les FPS, elles ne sont pas traduites dans les langues locales et ne sont donc pas connues des militantes locales.

De même, en Colombie, les participantes ont noté un manque de familiarité avec les cadres juridiques et normatifs sur les droits des femmes parmi les populations locales et un manque de capacité et de compréhension des questions de genre dans les institutions locales. Ce manque de connaissances contribue aux retards dans la mise en œuvre des dispositions sensibles au genre de l'accord de paix entre le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires colombiennes-Armée populaire (FARC-EP).

Dans les quatre contextes, la coordination entre les actions au niveaux national et local s'est davantage détériorée pendant la pandémie de COVID-19. Comme Yazmin Muñoz du Colectivo de Pensamiento y Acción Mujeres, Paz y Seguridad en Colombie l'a noté lors d'un GD, il y a un « décalage entre la réponse à la pandémie aux niveaux national et local ». Compte tenu de l'inefficacité de la coordination et du manque de capacité au niveau local, les femmes vivant dans des zones reculées sont devenues beaucoup plus vulnérables aux menaces et aux attaques des groupes armés et autres acteurs violents.

De plus, le calendrier et les budgets pour la mise en œuvre des programmes de développement territorial (*Programas de Desarrollo con Enfoque Territorial*, PDET), qui sont des éléments clés de l'accord de paix, ne sont pas clairs.

La coordination pour la mise en œuvre du programme FPS s'est également détériorée pendant la pandémie, selon des participantes à la recherche en Ouganda. Elles ont souligné que si avant la COVID-19 il y avait une forte coordination et un partage d'informations sur le nouveau plan d'action national au niveau national, il existe maintenant très peu d'informations disponibles. Les femmes artisanes de la paix ont déclaré avoir un accès limité à la technologie et à la connectivité, ce qui rend la communication et la coordination plus difficiles. Elles ont également souligné que les ressources et l'attention consacrées au travail de consolidation de la paix et à la lutte pour l'égalité des sexes étaient détournées en faveur des actions sanitaires et humanitaires immédiates en réponse à la pandémie. Comme l'a noté l'une des participantes aux GD : « J'ai entendu parler du programme FPS cette année, mais la plupart des jeunes femmes n'en ont pas connaissance et ne savent pas comment utiliser les résolutions. » Elle a souligné que ce défi – exacerbé par la COVID-19 – est un obstacle à la mise en œuvre car « les gens ne peuvent pas mettre en œuvre ce qu'ils ne connaissent pas ». Les femmes consultées pour ce rapport en Ouganda ont parlé de l'importance du leadership local pour

répondre à la pandémie d'une manière sensible au genre et sensible aux conflits, citant la formation de groupes de travail sur la COVID-19 au niveau du district comme une bonne pratique. Cependant, elles ont également noté que la plupart des chefs de district chargés de diriger ces groupes de travail sont des hommes et que très peu de femmes participent à ces structures.

Les participantes ont souligné que l'investissement dans les réseaux de femmes et les réseaux de coordination de la société civile est nécessaire pour assurer une mise en œuvre et une responsabilisation plus efficace. Dans les quatre pays, les participantes ont souligné que la coordination et le plaidoyer conjoint menés par le mouvement des femmes sont un élément clé pour faire avancer la mise en œuvre du programme FPS et permettre une participation effective des femmes.

« Les femmes artisanes de la paix n'ont pas les ressources nécessaires pour documenter leur travail – il est donc plus difficile d'amplifier et de reproduire leur réussite ! » - Participantes aux consultations en Ouganda

Les participantes en Colombie et en Ouganda ont souligné la nécessité d'investir dans les réseaux de femmes et les mécanismes de coordination. Les participantes ougandaises ont indiqué que la coordination est un effort qui nécessite du temps, des ressources et des capacités ; cependant, le financement pour soutenir un tel travail est souvent indisponible. De même, les personnes interrogées ont évoqué le fait qu'il n'existe pas de financement pour documenter et diffuser les bonnes pratiques et les réussites des organisations dirigées par des femmes, ce qui rend plus difficile la possibilité de leur accorder la visibilité qu'elles méritent.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la force des mouvements de femmes et leur importance pour une coordination et une mise en œuvre efficaces. Alors que la pandémie affaiblit la coordination entre la société civile et le gouvernement, les participantes

à la recherche de suivi ont souligné le fait que les organisations dirigées par des femmes ont maintenu des niveaux élevés de coordination et de collaboration, même pendant la pandémie de COVID-19. Elles se sont adaptées aux modes de travail virtuels et sont restées connectées, dans la mesure du possible, en partageant des informations précises et opportunes sur la pandémie, les mesures préventives et d'autres menaces.

En Irlande du Nord, une personne interrogée a expliqué comment la pandémie a conduit à la galvanisation et à une plus grande mobilisation du mouvement des femmes, notamment grâce au travail du Women's Policy Group - une plate-forme réunissant différentes organisations de la société civile - qui a poursuivi son plaidoyer en ligne à travers le développement du plan de relance féministe post-COVID-19.

En Ouganda, les femmes se sont mobilisées et coordonnées avec les groupes de travail locaux pour lutter contre les impacts sexospécifiques de la COVID-19. Gladys Faddy Akello, responsable de Kitgum Women Peace Initiative, était également membre du groupe de travail national sur la COVID-19. Elle a expliqué que son organisation avait tenu une conférence de presse pour discuter de l'impact de la pandémie sur les femmes. Cela a généré d'autres recommandations, qu'elle a renvoyées au groupe de travail, pour plaider en faveur de fonds d'urgence pour soutenir les femmes pendant la pandémie. La résilience des organisations dirigées par des femmes et leur capacité à maintenir des niveaux élevés de coordination malgré des défis sans précédent illustrent davantage l'importance

de soutenir les réseaux de femmes et d'apprendre de leur travail.

En plus d'un soutien insuffisant aux réseaux de femmes, le manque de cadres institutionnels pour la mise en œuvre du programme FPS conduit à un défaut de mise en œuvre et à un manque de responsabilité. L'institutionnalisation des engagements en faveur du programme FPS a été identifiée par les participantes dans les quatre pays comme étant essentielle à la responsabilisation et à la mise en œuvre efficace. En Colombie, les participantes aux consultations ont souligné l'importance d'intégrer les dispositions sensibles au genre de l'accord de paix dans les plans de développement local, pour renforcer la coordination et assurer la responsabilité de sa mise en œuvre au niveau local. Elles ont également appelé à l'élaboration participative et inclusive d'un plan d'action national sur les FPS.

En Ouganda, les participantes ont souligné l'importance d'élaborer des plans d'action locaux comme moyen permettant d'institutionnaliser les engagements et de les traduire en actions concrètes au niveau local. Elles ont appelé à l'utilisation de la localisation comme stratégie de mise en œuvre efficace.¹²

En Irlande du Nord, les participantes ont souligné l'importance des institutions formelles – telles que la Commission des droits humains d'Irlande du Nord – dans la protection et la promotion des droits humains des femmes. Elles ont souligné que l'absence d'une stratégie en matière d'égalité des sexes ou d'un mécanisme pour intégrer une perspective de genre dans l'ensemble du gouvernement en

¹² La stratégie de localisation de la résolution 1325 de Global Network of Women Peacebuilders institutionnalise l'intégration des engagements en faveur du programme FPS, ainsi que des dispositions des accords de paix, dans la planification du développement local. Elle a été citée dans les rapports du Secrétaire général des Nations Unies de 2016 et 2017 au Conseil de sécurité sur la question de FPS comme un outil clé permettant de traduire la politique en pratique ; et permet la traduction des engagements internationaux, régionaux et nationaux en matière de FPS en action locale qui à son tour garantit que les besoins et les priorités locaux informent l'élaboration des politiques nationales, régionales et mondiales.

Irlande du Nord est un obstacle important à la responsabilité des dirigeants pour la mise en œuvre des engagements du programme FPS. Les femmes d'Irlande du Nord interrogées dans le cadre de la recherche de suivi ont souligné que l'absence d'une optique de genre se reflétait également dans la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19, qui a manqué à faire face aux besoins spécifiques des femmes et aux nouvelles menaces auxquelles elles étaient confrontées. Par exemple, les mesures de relance économique proposées ne tiennent pas compte de l'intensité de la charge que représentent la garde des enfants et le travail de soins non rémunéré effectué par les femmes. De plus, la mise en œuvre du programme FPS et le soutien aux initiatives de consolidation de la paix dirigées par des femmes restent marginalisés à la suite de la pandémie.

Domaine prioritaire 2 : Garantir la participation effective des femmes aux processus de paix

➤ Que signifie ce domaine prioritaire pour les femmes artisanes de la paix ?

Une participation effective nécessite la participation des femmes dans toute leur diversité, y compris les jeunes femmes, les femmes autochtones, les femmes handicapées, les femmes vivant dans des zones reculées, ainsi que les personnes LGBTQI. La COVID-19 a mis en lumière les multiples couches de discrimination affectant les femmes : par exemple, les femmes handicapées sont confrontées à des difficultés accrues car toutes les plateformes et tous les supports en ligne n'ont pas été rendus accessibles. Les femmes autochtones et les femmes vivant dans des zones reculées sont confrontées à l'exclusion en raison du manque d'accès à Internet et aux équipements nécessaires.

Les participantes aux consultations ont souligné que la participation des femmes aux processus de paix conduit à des politiques plus inclusives et efficaces. Par exemple, les participantes aux consultations en Colombie ont noté

que la participation des femmes aux négociations de paix entre le gouvernement et les FARC-EP a contribué à rendre les organisations de défense des droits des femmes et leur travail plus visibles en Colombie, ce qui a à son tour conduit à l'inclusion des femmes et des lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transgenres, queer et intersexes (LGBTQI) dans les consultations qui ont alimenté les négociations de paix. Inversement, l'exclusion des femmes se traduit par des processus et des politiques qui ne tiennent pas compte du genre et qui ne sont pas propices à une paix inclusive et durable. Par exemple, en Ouganda, les femmes sont souvent exclues des comités de paix locaux, ainsi que des organes législatifs locaux et nationaux. En conséquence, les politiques clés relatives à la consolidation de la paix - telles que la politique de justice transitionnelle - ne tiennent pas compte du genre, ne reflètent pas les préoccupations et les priorités des femmes et ne répondent pas aux besoins spécifiques des femmes et des filles.

Les participantes de tous les pays ont convenu que les femmes restent exclues à la fois des processus de négociation officiels, des mécanismes de médiation locaux et de la prise de décision en général, y compris celles qui sont hautement qualifiées et ont été formées en tant que médiatrices. Les femmes d'Afrique du Sud ont noté que même lorsque les femmes jouent un rôle clé en tant qu'artisanes de la paix et médiatrices dans leurs communautés locales, elles ne sont pas incluses dans les discussions et négociations officielles aux niveaux régional ou national. Elles ont appelé à un engagement des médiateurs dans les processus officiels pour assurer la participation effective des femmes, notant que cela nécessite également un lien institutionnel systématique entre la médiation au niveau local et la médiation aux niveaux national, régional et mondial. Cela peut être réalisé, par exemple, en renforçant le soutien financier et politique aux réseaux de femmes locaux et nationaux qui travaillent souvent à tous ces niveaux et peuvent apporter des perspectives importantes et galvaniser un

large soutien en faveur d'un processus de paix.

Les femmes interrogées en Irlande du Nord ont souligné l'exclusion systémique des femmes de la prise de décision, malgré les rôles clés qu'elles ont joué dans le processus de paix - et continuent de jouer dans la mise en œuvre de l'accord de paix - et la construction d'une culture de paix. Comme l'a commenté une femme interrogée : « L'élaboration des politiques en Irlande du Nord ne tient pas compte du genre. C'est une aspiration, et non un accident. Cela conduit à un manque d'espaces pour la participation des femmes. »

En plus du manque de volonté politique, les participantes aux consultations en Colombie et en Ouganda ont souligné les obstacles structurels à la participation. Elles ont expliqué à quel point les faibles niveaux d'éducation des femmes autochtones et rurales, le manque de compétences linguistiques et la dépendance économique sont des obstacles clés à la participation effective des femmes. Les participantes de Colombie ont souligné que, dans les communautés autochtones, les hommes ont plus de chance d'avoir accès à l'éducation et d'apprendre l'espagnol que les femmes. Cela empêche les femmes de participer aux négociations et aux consultations entre le gouvernement local et les communautés autochtones.

La COVID-19 a mis en évidence et aggravé les défis à la participation effective des femmes. Les femmes en Colombie ont déclaré que la pandémie avait « freiné » la participation politique des femmes, en particulier au niveau local. Les

consultations et autres processus participatifs prévus ont dû être annulés, et les marches de protestation de masse et les manifestations publiques en cours depuis 2019 ont été perturbées. De même, en Afrique du Sud, les personnes interrogées ont souligné que leur travail a été affecté et retardé en raison des mesures de confinement. De plus, **la charge accrue du travail de soins imposé par la pandémie - y compris des tâches supplémentaires de garde d'enfants et d'enseignement à domicile - a limité la capacité des femmes à participer aux formations, aux consultations et au plaidoyer dans les quatre contextes.** En Irlande du Nord, la pandémie a également mis en lumière les obstacles à la participation effective des femmes, car elles ont été exclues des discussions et de la prise de décision sur la réponse à la pandémie et la reprise, y compris des groupes de travail nationaux sur la COVID-19.¹³

« On demande aux femmes de donner plus et en même temps, elles sont privées d'opportunités de participation » - Sara Cook, Irlande du Nord

Selon les personnes interrogées en Colombie, en Irlande du Nord, en Afrique du Sud et en Ouganda, les femmes ont été au premier plan de la réponse à la crise de COVID-19 : diffusion d'informations, livraison de colis alimentaires, plaidoyer pour des politiques plus inclusives et surveillance des cas de brutalité policière. Comme l'a observé Sara Cook,

¹³ Cette réalité reflète une tendance mondiale plus large. Selon une étude de CARE International, en moyenne, les femmes représentent moins d'un quart des comités nationaux mis en place pour répondre à la crise de COVID-19. Voir CARE International, "WHERE ARE THE WOMEN? The Conspicuous Absence of Women in COVID-19 Response Teams and Plans, and Why We Need Them" (2020). Disponible sur https://www.care.at/wp-content/uploads/2020/06/CARE_Where-are-the-women-in-Covid-19-response.pdf.

une experte et militante pour le programme FPS originaire d'Irlande du Nord, « On demande aux femmes de donner plus et en même temps, elles sont privées d'opportunités de participation ».

La pandémie a également créé des opportunités pour renforcer la participation effective des femmes. Les femmes des quatre pays ont poursuivi leur travail, soit en personne (avec des mesures préventives appropriées), soit en utilisant les technologies de l'information et de la communication. En Colombie et en Ouganda, les participantes aux groupes de discussion ont discuté de la façon dont la pandémie a permis une diversification des canaux de communication et a encouragé les femmes à utiliser les médias sociaux et d'autres plateformes virtuelles pour leur coordination et leur plaidoyer. Par exemple, des militantes de Cauca, en Colombie, ont utilisé des plateformes en ligne pour poursuivre leur plaidoyer afin d'inclure des dispositions sensibles au genre et aux conflits dans les plans de développement local. Grâce à leurs efforts, les plans départementaux de développement et 19 des 42 plans de développement local comportent des actions concrètes visant à mettre en œuvre les dispositions relatives au genre de l'accord de paix entre le gouvernement et les FARC-EP.



Photo: Global Network of Women Peacebuilders
Flow Communications South Africa

Cependant, en raison de la « fracture numérique », toutes les femmes n'ont pas pu profiter des modalités de participation virtuelle, et les plus vulnérables ont souvent été exclues.

Seuls 55 % des ménages dans le monde et seulement 19 % des ménages des pays les moins avancés ont accès à Internet.¹⁴ La fracture ou l'écart numérique est également lié au genre, car les femmes ont 23 % de chance en moins que les hommes d'utiliser l'Internet mobile.¹⁵ En Ouganda, l'écart est encore aggravé par la soi-disant « taxe sur les médias sociaux », qui rend l'utilisation de l'Internet mobile plus chère.¹⁶ Selon certaines participantes à la recherche, l'écart s'étend au-delà des médias numériques. Comme l'explique Gorett Komurembe, directrice des programmes de la Coalition for Action 1325 en Ouganda, « les femmes rurales n'ont pas accès aux radios. Les radios en Ouganda appartiennent principalement à des hommes ».

Les participantes aux GD en Colombie ont souligné que les femmes de certaines régions - par exemple dans la région d'Ariari dans le département de Meta - n'étaient pas en mesure de participer au plaidoyer lié aux plans de développement local parce qu'elles n'avaient pas accès aux infrastructures et aux équipements nécessaires (y compris les téléphones ou les smartphones, et Internet) et n'avaient pas les compétences nécessaires pour utiliser les plateformes virtuelles. **Les femmes ont déclaré que bien que le soutien des donateurs et des partenaires internationaux pour l'achat de téléphones, d'ordinateurs portables ou de crédit Internet ait été apprécié, il ne s'attaque pas aux obstacles**

¹⁴ International Telecommunications Union, *Measuring digital development Facts and figures 2019*. Disponible sur <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/facts/FactsFigures2019.pdf>.

¹⁵ International Telecommunications Union, "THE STATE OF BROADBAND 2019' REPORT HIGHLIGHTS". Disponible sur <https://broadbandcommission.org/Documents/SOBB-REPORT%20HIGHLIGHTS-v3.pdf>.

¹⁶ Rebecca Ratcliffe and Samuel Okiror, "Millions of Ugandans quit internet services as social media tax takes effect", *The Guardian*, 27 février 2019. Disponible sur <https://www.theguardian.com/global-development/2019/feb/27/millions-of-ugandans-quit-internet-after-introduction-of-social-media-tax-free-speech>.

infrastructures, tels que le manque de lignes téléphoniques ou de signal mobile.

De plus, les participantes aux GD en Ouganda ont signalé que la participation pendant la pandémie de COVID-19 a été encore plus difficile pour les femmes handicapées. Par exemple, les personnes malentendantes ou malvoyantes ont eu du mal à obtenir des informations sur la pandémie, et les canaux de participation disponibles n'étaient généralement pas fournis dans des formats accessibles. En conséquence, les femmes handicapées ont été exclues de la prise de décision. Elles sont également souvent privées d'accès à des colis de secours et à d'autres services, et exposées à des abus, car le manque d'accès à l'information et aux biens élémentaires renforce leur dépendance vis-à-vis de leurs soignants, de leurs familles et de leurs prestataires de services.

Certains types d'actions en faveur de la consolidation de la paix – en particulier la réconciliation et le soutien aux victimes de violence – ne s'appliquent pas facilement dans l'espace virtuel. Les femmes artisanes de la paix de Colombie et d'Irlande du Nord ont déclaré que si le plaidoyer en faveur de l'institutionnalisation et de la mise en œuvre du programme FPS et des accords de paix se poursuivait, d'autres types d'actions ont dû s'arrêter pendant la pandémie. Les participantes en Colombie ont souligné le fait que les victimes de violence sont souvent mal à l'aise pour parler de leurs expériences au téléphone en l'absence d'opportunités de le faire de manière confidentielle chez elles, ou qu'elles sont incapables de le faire si elles vivent avec l'agresseur. De même, les femmes interrogées en Irlande du Nord ont expliqué comment les actions visant à améliorer les relations entre les communautés nationalistes et unionistes - par exemple, à travers la médiation et les dialogues communautaires - ont été impossibles, car les membres de la communauté ne se sentent pas à l'aise pour discuter de questions sensibles et personnelles en ligne. D'autre part, les femmes artisanes de la paix d'Irlande du Nord ont également noté que faire face à la

menace commune posée par la pandémie a créé un sentiment d'unité et favorisé la collaboration entre les communautés, et peut offrir une opportunité de favoriser une plus grande collaboration et confiance.

Domaine prioritaire 3 : Protéger les femmes défenseuses des droits humains et la société civile dans les situations de conflit

➤ Que signifie ce domaine prioritaire pour les femmes artisanes de la paix ?

Les femmes artisanes de la paix et défenseuses des droits humains sont menacées comme jamais auparavant. Pendant la COVID-19, les femmes subissent une intensification de la violence domestique, des attaques ciblées et des menaces de groupes armés. Il est nécessaire d'accroître les investissements pour garantir que les femmes confrontées à la violence et aux menaces aient accès à des espaces sûrs, à des services de base, à la justice et à des conseils en traumatologie – qui n'ont pas du tout été priorisés pendant la pandémie.

Les femmes leaders, les artisanes de la paix et les femmes défenseuses des droits humains font l'objet d'attaques. Les participantes à l'étude en Irlande du Nord ont soulevé le fait que les femmes leaders, les artisanes de la paix et les femmes défenseuses des droits humains dans le monde sont « plus menacées que jamais auparavant ». Les participantes en Afrique du Sud et en Ouganda ont témoigné que les restrictions imposées au travail de la société civile sont un obstacle majeur à une consolidation de la paix efficace et à la prévention des conflits. Dans certaines communautés ougandaises, il existe un sentiment de honte associé au fait d'être une militante ou une femme défenseuse des droits humains. Les femmes militantes sont appelées « hommes », « femmes impossibles » ou « briseuses de foyers ». En conséquence, elles sont souvent rejetées par leurs familles ou exposées à la violence verbale ou physique.

La COVID-19 a également aggravé la violence contre les femmes leaders, les artisanes de la paix et les femmes défenseurs des droits humains. En Colombie, le nombre d'attaques contre les femmes défenseurs des droits humains a augmenté pendant la pandémie, en raison des restrictions de mobilité et de déplacement, ce qui permet aux attaquants d'identifier et de suivre plus facilement leurs cibles.¹⁷ Selon une personne interrogée, dans le seul département du Cauca, à compter de septembre 2020, 41 meurtres de femmes leaders avaient été signalés depuis le début de la pandémie. Les participantes aux GD ont également souligné qu'en raison d'une présence limitée de l'État dans certaines parties du pays, qui a encore été réduite pendant le confinement, les femmes confrontées à la violence dans les régions touchées par le conflit se sont tournées vers les femmes leaders et les militantes pour obtenir de l'aide. Les femmes leaders qui sont intervenues directement auprès des agresseurs se sont exposées à des menaces et à des actes de violence.

La COVID-19 met en évidence et aggrave à la fois la violence sexiste et la violence à l'égard des femmes artisanes de la paix, tant dans la sphère privée que publique. En Colombie, l'assistance téléphonique pour signaler la violence domestique (« *línea purpura* ») à Bogotá a connu un doublement du nombre de rapports de violence domestique pendant le confinement.¹⁸ Des participantes d'Irlande du Nord, d'Afrique du Sud et d'Ouganda ont également signalé une augmentation de la violence domestique et de la violence à l'égard des femmes pendant la pandémie. En Ouganda, les participantes aux GD ont été témoins d'une augmentation des mariages précoces et

des mariages d'enfants, alimentée par les difficultés économiques causées par la pandémie. Une participante a rappelé le cas d'une « fille de dix ans, qui s'est mariée pendant le confinement de la COVID-19 après que ses parents se soient vu promettre un kilogramme de sucre et 20 000 shillings ougandais [5,50 USD] par semaine ». Betty Adio, du Centre Justice et Paix Jean-Paul II dans le district de Yumbe au nord de l'Ouganda, a souligné qu'il y a eu une augmentation des grossesses chez les adolescentes - des cas de grossesse de 116 filles d'âge scolaire ont été signalées entre mai et juillet. Les participantes à une consultation de suivi organisée par l'ambassade d'Irlande en Afrique du Sud en août 2020 ont signalé que la violence xénophobe a également augmenté pendant la pandémie, mettant les femmes migrantes et réfugiées particulièrement en danger.

Les femmes artisanes de la paix en Colombie et en Irlande du Nord ont également souligné les menaces venant des groupes militaires et des milices violentes auxquelles les femmes sont confrontées. En Colombie, des femmes des départements d'Antioquia, de Cauca et de Caquetá ont expliqué comment une prolifération et une activité accrue de groupes armés illégaux pendant la pandémie de COVID-19 ont créé des risques nouveaux et accrus pour les militantes et les artisanes de la paix. En Irlande du Nord, les participantes ont souligné que la violence sexuelle est parfois utilisée comme moyen de contrôle et de coercition par la communauté, à la fois pendant et après un conflit. Elles ont noté que la COVID-19 pourrait entraîner un accroissement de ces menaces. Certaines personnes interrogées ont indiqué qu'il existe des preuves anecdotiques que les

¹⁷ Global Network of Women Peacebuilders, *COVID-19 Mitigation and Adaptation Strategy and Appeal: Colombia Country Update*, Juin 2020. Disponible sur <https://gnwp.org/covid19-strategy/>

¹⁸ Observatorio de Mujeres y Equidad de Género Bogotá, *Cuarantena por la Vida. Línea Púrpura Distrital* (2020). Disponible sur <http://omeg.sdmujer.gov.co/index.php/home/mediciones-propias/linea-purpura>.

groupes paramilitaires se sont positionnés comme premiers intervenants au début de la pandémie, notamment en participant à la distribution de colis alimentaires et de produits d'hygiène. Cela peut avoir un impact sur la façon dont ces groupes sont perçus et soutenus au sein des

Les survivantes des violences sexuelles et sexistes n'ont souvent pas accès à la justice et aux services nécessaires, y compris le conseil en traumatologie, aggravant ainsi l'impact des violences auxquelles elles sont confrontées. Il existe une culture répandue de silence et d'impunité autour de toutes les formes de violence sexiste, y compris la violence domestique, ainsi que les attaques contre les militantes, les artisanes de la paix et les femmes défenseurs des droits humains. Les femmes artisanes de la paix d'Irlande du Nord ont souligné qu'il n'y a pas suffisamment de financement pour l'aide en matière de santé mentale et le conseil en traumatologie, y compris pour les survivantes de violences sexuelles et sexistes. Ceci est particulièrement préoccupant face à la pandémie de COVID-19 alors que les preuves s'accumulent concernant ses effets néfastes sur la santé mentale – en particulier pour celles qui ont déjà subi un traumatisme.¹⁹

De plus, en raison du manque d'intégration de la dimension de genre dans les politiques publiques, il n'y a pas d'« espaces sûrs » ou de mécanismes adéquats permettant aux femmes de rechercher de l'aide ou de demander justice lorsqu'elles sont confrontées à la violence. En Ouganda, les participantes aux consultations ont discuté du fait que le recours judiciaire est coûteux, long et intimidant, et donc inaccessible à de nombreuses femmes. La situation est aggravée par plusieurs facteurs : la corruption, qui rend les procédures judiciaires plus longues et plus coûteuses ; le manque d'accès des femmes aux

communautés. De plus, comme l'a noté une personne interrogée, la pandémie a détourné l'attention des problèmes politiques qui ont menacé de mettre à l'épreuve la paix en Irlande du Nord – comme la sortie prévue de la Grande-Bretagne de l'Union européenne.

ressources financières ; et un manque de sensibilisation aux droits de l'homme et aux lois et politiques existantes. En conséquence, la justice coutumière – qui est profondément ancrée dans la culture patriarcale et ne parvient donc souvent pas à protéger les femmes et à punir les coupables – est souvent utilisée comme alternative. Les participantes aux GD en Ouganda ont également noté que l'accès des survivantes aux services de base et à la justice a diminué pendant la pandémie de COVID-19. L'abus de pouvoir des services de sécurité pendant le confinement a affecté la confiance de la communauté dans la police, et les femmes ont plus que jamais peur de signaler les violences domestiques et sexuelles à la police.

Domaine prioritaire 4 : Mettre plus de femmes en uniforme dans les opérations de police et de maintien de la paix des Nations Unies

➤ Que signifie ce domaine prioritaire pour les femmes artisanes de la paix ?

La culture patriarcale et la masculinité toxique qui imprègnent les services de sécurité créent un obstacle à l'accroissement du nombre et de l'influence du personnel féminin en uniforme. Il est nécessaire d'aller au-delà de la simple augmentation du nombre et de s'engager à changer la culture trop militarisée qui expose les femmes au harcèlement et aux abus.

¹⁹ Organisation mondiale de la santé, « Un important investissement est nécessaire pour éviter une crise dans le domaine de la santé mentale », 14 avril 2020. Disponible sur <https://www.who.int/news-room/detail/14-05-2020>

Les femmes sont confrontées à la fois à des obstacles physiques à la participation, tels que le manque d'équipements et d'installations appropriés, et à des obstacles culturels, tels que le fait que ces espaces ont tendance à être dominés par une masculinité toxique et une culture qui rejette les besoins des femmes. En conséquence, les femmes restent sous-représentées dans les missions de maintien de la paix et les services de sécurité nationale, en particulier aux niveaux des postes de direction. Les femmes artisanes de la paix en Afrique du Sud et en Ouganda ont observé que l'environnement physique dans les forces armées – par exemple, le manque d'installations sanitaires adéquates, le manque d'accès aux produits d'hygiène féminine, l'équipement militaire non adapté à l'anatomie des femmes – rend la tâche difficile et, parfois, rend dangereux pour les femmes de travailler dans les services de sécurité. Les participantes aux consultations en Irlande du Nord et en Ouganda ont indiqué que les femmes dans le secteur de la sécurité sont également souvent traitées comme inférieures aux hommes et peuvent être harcelées et maltraitées par leurs collègues. Les personnes interrogées ont souligné le manque de mécanismes confidentiels et appropriés permettant aux femmes de signaler de tels abus.

Les participantes de Colombie ont souligné qu'il ne suffit pas d'inclure les femmes dans le secteur de la sécurité – il est également nécessaire d'en changer la culture. Elles ont souligné que les violations des droits des femmes sont souvent commises par les forces de sécurité. Celles-ci affectent à la fois les femmes au sein du secteur de la sécurité et celles en dehors de celui-ci. Pendant la pandémie de COVID-19, cela a été particulièrement visible. Selon une personne interrogée originaire de Cauca, en Colombie, la police utilise la pandémie comme excuse pour abuser de son pouvoir

et intimider les populations. Ces violations ont accru la méfiance entre la police et les communautés locales, en particulier les femmes locales.

De même, une participante ougandaise aux GD a déclaré que « certaines personnes ont été abattues par les agents de sécurité, ce qui constitue une violation des droits de l'homme. Une séquence vidéo d'un membre de l'Unité de défense locale [force civile armée en Ouganda] tirant sur un civil à moto est devenue virale sur les réseaux sociaux. » Elles ont également fait savoir que les forces de sécurité chargées de faire appliquer les règles de confinement de la COVID-19 au niveau local étaient dominées par les hommes.

En conséquence, les femmes dans les quatre contextes ont jugé la réponse à la pandémie de COVID-19 comme étant pleinement insensible aux conflits et dépourvue d'objectif de consolidation de la paix. La plupart des personnes interrogées en Colombie, en Afrique du Sud et en Ouganda ont évalué la sensibilité aux conflits de la réponse à 1, sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifiait « pas du tout sensible aux conflits » et 5 signifiait « très sensible aux conflits ». Comme Parcella Makelani du Centre Bana Ba Ba Khanya en Afrique du Sud l'a déclaré en justifiant ses critiques : « Les policiers ne nous ont pas aidés. Il y a eu beaucoup de brutalités policières, ce qui alimente les conflits. »

Les participantes aux GD en Colombie ont appelé à une meilleure réglementation de l'utilisation de la force armée, un respect accru des droits de l'homme et une plus grande attention aux déséquilibres de pouvoir entre les sexes, comme condition préalable à la création d'un environnement propice à l'accroissement du nombre et de l'influence des femmes en uniforme.

« Il ne suffit pas d'inclure les femmes dans le secteur de la sécurité – nous devons en changer la culture » -
Participantes aux GD de Colombie

La première étape vers un changement de culture est une consultation effective sur les priorités de la mission avec les femmes de la société civile. En Colombie, en juin 2020, les femmes représentaient 38 % des observateurs internationaux de la Mission de vérification des Nations Unies, y compris le personnel militaire en uniforme. Les participantes ont souligné que la Mission a également maintenu un dialogue actif et poursuivi la coordination avec les organisations de femmes aux niveaux national et local. En conséquence, la Mission a adopté une approche fortement axée sur l'égalité des sexes, notamment en mettant en œuvre des actions pour prévenir et répondre aux violences sexuelles dans les zones de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.



Photo: Global Network of Women Peacebuilders
Flow Communications South Africa

Domaine prioritaire 5 : Veiller à ce que les femmes soient des décideurs dans les processus de relance économique.

➤ **Que signifie ce domaine prioritaire pour les femmes artisanes de la paix ?**

L'inégalité économique et la marginalisation économique des femmes sont les causes profondes des conflits et de la violence. Le manque d'indépendance financière des femmes constitue un obstacle important à la mise en œuvre du programme FPS, car il augmente l'exposition des femmes aux menaces et à la violence et renforce leur exclusion de la prise de décision. Pour y remédier, il est nécessaire de créer des systèmes économiques plus inclusifs, dans lesquels le travail de soins est valorisé et les femmes participent de manière effective à la prise de décision.

Le manque d'indépendance financière et d'accès des femmes aux ressources économiques a été identifié comme principal obstacle à la sécurité des femmes et à la construction et au maintien de la paix dans les quatre pays. Les participantes aux consultations en Irlande du Nord ont discuté de la façon dont les inégalités, y compris les inégalités économiques, engendrent des conflits, et ont appelé à des recherches pour documenter les coûts économiques de l'inégalité entre les sexes. De même, les femmes en Ouganda ont déclaré que la non-application du programme FPS a des implications économiques négatives car les conflits et l'insécurité les empêchent de poursuivre des activités économiques. Les femmes ont souligné que de tels impacts nécessitent une meilleure documentation et analyse. **La dépendance économique des femmes alimente la violence domestique et accroît leur insécurité, tout en entravant leur accès à la justice et à la prise de décision.** Les participantes en Ouganda ont souligné que parce que la plupart des femmes dépendent financièrement des hommes, elles ne sont pas en mesure de couvrir les frais juridiques ou de payer les services de base. Dans les quatre pays, les participantes ont souligné que la dépendance économique des femmes exacerbe d'autres formes de violence sexiste – telles que la traite des

personnes et les mariages précoces, les mariages d'enfants et les mariages forcés. **Assurer l'autonomisation économique des femmes et promouvoir la prospérité dans les communautés locales est une stratégie de prévention des conflits car elle réduit la probabilité de différends concernant l'accès aux ressources économiques et leur contrôle.**

Garantir l'autonomisation économique des femmes est une stratégie de prévention des conflits – elle réduit la probabilité de conflits autour de l'accès et du contrôle des ressources économiques.

Les obstacles à la participation économique des femmes identifiés par les participantes à la recherche comprenaient : les lois et pratiques discriminatoires concernant la propriété et la propriété foncière ; les normes sociales et les stéréotypes négatifs qui conduisent à la discrimination sur le marché du travail ; et les mesures d'austérité. Selon les femmes en Ouganda, en raison des structures de pouvoir traditionnelles, même lorsque les femmes sont le principal soutien financier de la famille, elles n'ont pas leur mot à dire dans la prise de décision concernant les finances familiales. De plus, les normes de genre dans la société ougandaise interdisent aux femmes d'occuper certains emplois et les obligent à quitter leur travail une fois mariées. Les participants ont noté que ces défis sont encore plus prononcés pour les femmes handicapées qui ne sont pas censées aller à l'école ou au travail, et sont souvent empêchées par leur famille et les normes sociales de gagner un revenu. Les participantes en Afrique du Sud ont évoqué des défis similaires concernant l'accès des femmes à la propriété foncière. Elles ont souligné que cela affecte la capacité des femmes à accéder aux prêts, car les banques exigent souvent des garanties collatérales, telles que des terres ou d'autres biens. Les participantes de tous les pays ont suggéré que puisque l'inégalité entre les sexes et l'inégalité économique sont les principaux moteurs des conflits, une paix inclusive et durable ne sera pas

atteinte tant que ces questions ne seront pas pleinement résolues.

Les crises économiques - y compris le ralentissement causé par la COVID-19 - et les mesures d'austérité affectent de manière disproportionnée les femmes. Les femmes en Colombie, en Irlande du Nord, en Afrique du Sud et en Ouganda ont toutes convenu que les femmes sont plus touchées que les hommes par la crise économique induite par la COVID-19 étant donné leur surreprésentation dans le secteur informel, en particulier en tant que travailleuses domestiques, mais aussi dans les industries de l'hôtellerie et des services et dans l'éducation. En Ouganda, les participantes aux GD ont observé que de nombreuses femmes ont perdu leur petite entreprise parce qu'elles ne pouvaient pas rembourser leurs prêts. L'inflation des prix due à la pandémie aggrave les difficultés économiques rencontrées par les femmes en Ouganda, dont beaucoup sont les principaux soutiens financiers de leur ménage. En conséquence, Lukwago Eva, une personne interrogée originaire de Mbuya, en Ouganda, a constaté que certaines femmes ont été forcées de se prostituer : « Je connais une femme qui s'occupe de son épicerie le jour et se prostitue la nuit pour subvenir aux besoins de sa famille, depuis que son mari a été licencié ».

Les femmes d'Irlande du Nord ont noté que la reprise économique s'est concentrée sur les grandes entreprises et n'a pas pris en compte les besoins des petits entrepreneurs et de ceux qui travaillent dans le secteur informel - dont beaucoup sont des femmes - ou la charge disproportionnée du travail de soins entrepris par les femmes. Ce sentiment a également été partagé par les participantes aux GD de Colombie. En Ouganda, les participantes aux GD ont noté que si la Banque ougandaise de développement a créé des prêts d'urgence pour soutenir les personnes touchées par la COVID-19, le processus d'accès à ces fonds est très complexe et bureaucratique. En conséquence, de nombreuses femmes ne peuvent pas y accéder.

De même, selon les participantes aux GD en Afrique du Sud, il a été extrêmement difficile pour les femmes et autres groupes vulnérables d'accéder aux fonds du plan de relance annoncé par le gouvernement. Elles ont discuté des longs retards dans la livraison des secours, notamment des colis alimentaires. Les personnes interrogées ont souligné que l'accès a été particulièrement difficile pour les migrants et les réfugiés, qui craignent d'être expulsés s'ils demandent une aide aux autorités.

Les femmes artisanes de la paix de Colombie et d'Irlande du Nord ont reconnu que la pandémie de COVID-19 a créé une opportunité de concevoir des économies plus féministes fondées sur une appréciation de la valeur du travail de soins. Comme le soutient Maria Eugenia Ramirez de Mujeres por la Paz, Cumbre Nacional de Mujeres y Paz (Femmes pour la paix, Sommet national des femmes et de la paix) en Colombie, « les femmes ne peuvent pas continuer à avoir trois rôles - travailler en tant qu'aides pour leurs familles, éducatrices pour leurs enfants et exercer leur propre profession. Le travail des soins doit être reconnu comme une option viable et soutenue politiquement et financièrement par les autorités nationales et locales. Les participantes à l'étude ont également indiqué que les débats publics sur le revenu universel de base sont une évolution positive, mais ont averti que pour être efficaces, les politiques de relance - y compris le revenu universel - doivent être ancrées dans une analyse sexospécifique et reconnaître le travail de soins non rémunéré effectué par les femmes.

« Les femmes ont trois rôles – travailler en tant qu'aides et éducatrices à la maison et exercer leur propre profession. Cette situation ne peut pas durer » - Maria Eugenia Ramirez, Mujeres por la Paz, Cumbre Nacional de Mujeres y Paz

Les participantes aux consultations des quatre pays ont également appelé à une participation effective des femmes dans les institutions financières pour assurer leur

participation à la prise de décision concernant l'économie et la reprise post-COVID-19. Leurs idées et expériences contribueront à garantir que les plans de relance économique sont équitables et basés sur une compréhension et une appréciation du travail de soins non rémunéré.

Domaine prioritaire 6 : Accroître le financement pour les femmes, la paix et la sécurité

➤ Qu'est-ce que cela signifie pour les femmes artisanes de la paix ?

Le financement du travail de consolidation de la paix mené par des femmes n'est pas suffisamment priorisé par les donateurs. Le financement est limité, et lorsqu'il existe, il n'est pas accessible aux artisanes de la paix locales. La COVID-19 crée le risque que la consolidation de la paix et la mise en œuvre du programme FPS soient davantage exclues des grandes priorités. Il est nécessaire d'examiner et de supprimer les obstacles administratifs et bureaucratiques qui empêchent les femmes d'accéder au financement, et de fournir davantage de financement de base aux organisations de défense des droits des femmes et de consolidation de la paix.

Dans les quatre pays, les participantes ont convenu que le financement était insuffisant pour la mise en œuvre du programme FPS. En Ouganda, les participantes à l'étude ont souligné que le ministère du Genre, qui est chargé de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action national sur le programme FPS, dispose d'un budget insuffisant. En Irlande du Nord, plusieurs des femmes artisanes de la paix interrogées ont noté qu'il y avait un manque de financement pour l'égalité des sexes et les droits des femmes en général. Comme l'a déclaré une personne interrogée, « Il est vraiment difficile d'obtenir des fonds simplement pour les droits des femmes : il doit s'agir de « femmes et enfants », « femmes et handicap », « femmes et quelque chose. » »

Les femmes artisanes de la paix craignent que la pandémie de COVID-19 n'entraîne un inversement de priorisation et de financement du travail de consolidation de la paix et n'entrave la mise en œuvre du programme FPS.

Les femmes qui ont participé aux entretiens de suivi et aux groupes de discussion dans les quatre pays ont déclaré que les organisations de défense des droits des femmes et de consolidation de la paix ont subi des suspensions de financement et des retards, ce qui a rendu plus difficile la réalisation de leurs activités. Une participante aux GD en Ouganda a fait la remarque suivante : « Nous ne donnons pas la priorité à la consolidation de la paix pour le moment. La plupart des fonds sont consacrés à la réponse [humanitaire] à la pandémie de COVID-19. » Les femmes en Colombie ont exprimé leur inquiétude quant au fait que la pandémie est utilisée comme excuse pour réduire le financement des institutions dédiées à la mise en œuvre de l'accord de paix, y compris les mécanismes de justice transitionnelle : Jurisdiction spéciale pour la paix (Jurisdicción Especial para la Paz, JEP) et la Commission Clarté et Vérité (Comisión de Esclarecimiento de la Verdad, CEV).

« [Les donateurs] ne donnent pas la priorité à la consolidation de la paix pour le moment. La plupart des fonds sont consacrés à la réponse [humanitaire] » -
Participante aux GD en Ouganda

Dans le même temps, la pandémie de COVID-19 est l'occasion de reconnaître la nature transversale du programme FPS et les rôles importants que tiennent les femmes artisanes de la paix dans tous les piliers du travail de l'ONU. Les femmes en Afrique du Sud ont reconnu que les difficultés préexistantes telles que le manque d'accès à l'eau exacerbent les impacts de la pandémie. En raison des pénuries d'eau, les femmes et les filles ont dû parcourir de longues distances et sont désormais plus exposées à la violence sexiste et à la brutalité policière. Les participantes à une consultation de suivi organisée par l'ambassade d'Irlande en Afrique du Sud ont déclaré que la pandémie de COVID-19 avait mis au

premier plan les problèmes de sécurité humaine et a souligné que « la paix signifie différentes choses pour différentes personnes ». En effet, les femmes ont fait écho au sentiment, notant que pendant la pandémie, les organisations de consolidation de la paix ont élargi la portée de leur travail pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, telles que la pauvreté, et ont renforcé leur collaboration avec d'autres organisations et acteurs.

Lorsqu'il existe un financement pour la mise en œuvre du programme FPS, il n'est souvent pas accessible aux organisations de défense des droits des femmes, en particulier celles qui travaillent au niveau local. Les participantes dans les quatre contextes ont également convenu que la société civile, en particulier les organisations de femmes travaillant sur la question FPS, est largement sous-financée. Cette situation est attribuée à une diffusion limitée des informations et à des procédures de demande complexes. En Irlande du Nord, les participantes ont indiqué que le financement n'était mis à la disposition des organisations de femmes « qu'après avoir prouvé leur efficacité à engager les paramilitaires », et que la majorité du financement du relèvement post-conflit est destinée à des projets conçus « par des hommes pour des hommes ».

En Afrique du Sud, les participantes aux consultations ont souligné que le financement international n'est souvent pas accessible aux femmes en raison des exigences administratives liées à la taille de l'organisation et à l'expérience de la gestion des subventions internationales. De même, les femmes de Colombie ont souligné la difficulté d'accéder aux subventions et aux ressources nationales en raison de la nature bureaucratique du système et des exigences restrictives. Elles ont souligné que les subventions internationales et nationales vont aux grandes organisations, car les donateurs n'ont pas confiance dans la capacité des organisations dirigées par des jeunes et des femmes à gérer les fonds. En conséquence, les petites organisations restent dépendantes de l'autofinancement,

du travail bénévole et des sous-subsventions des grandes organisations.

En outre, les priorités des donateurs ne sont souvent pas alignées sur les réalités et les besoins sur le terrain, ce qui rend l'utilisation des fonds pour la mise en œuvre du programme FPS moins efficace. Ceci est conforme à la recherche de GNWP sur la société civile locale et les perceptions des femmes locales sur le maintien de la paix, dans laquelle 20 % des plus de 1 000 femmes et hommes ayant répondu à une enquête multilingue ont indiqué que la société civile locale n'était pas du tout en mesure d'influencer la conception des programmes des donateurs, et 17 pour cent ont indiqué qu'ils ne pouvaient le faire que dans une mesure limitée.²⁰

Il est nécessaire d'accroître le financement de base ou non affecté disponible aux organisations dirigées par des femmes pour renforcer leur capacité institutionnelle. Des femmes en Colombie et en Afrique du Sud ont suggéré que le financement de base permettrait aux organisations d'améliorer leurs capacités et leurs structures organisationnelles pour pouvoir demander d'autres subventions à l'avenir. En outre, un financement de base permettrait aux organisations locales de s'adapter plus rapidement à l'évolution de la dynamique des conflits et d'atténuer l'impact des crises qui entravent le travail des femmes pour mettre en œuvre le programme FPS.

Recommandations

Dans les quatre contextes, les femmes ont identifié certains domaines dans lesquels le programme FPS avait été mis en œuvre plus efficacement. Elles ont toutefois souligné que **lorsque des progrès ont été réalisés, c'est le plus souvent grâce au travail inlassable des femmes militantes et des artisanes de la paix.** Certes, les mouvements et réseaux de femmes ont

joué un rôle clé pour assurer la participation effective des femmes aux processus de paix en Colombie et en Irlande du Nord, et dans la localisation du programme FPS en Ouganda. **Par conséquent, pour accélérer la mise en œuvre du programme FPS et atteindre ses objectifs ambitieux, il est nécessaire de reconnaître et de soutenir le travail des femmes artisanes de la paix aux niveaux local, national, régional et international.** Concrètement, il est possible d'accélérer la mise en œuvre en suivant ces recommandations clés :

1. Adopter des lois, politiques et stratégies nationales et locales pour traduire les engagements mondiaux en actions concrètes.

a) **Les gouvernements nationaux et locaux** doivent institutionnaliser leurs engagements envers le programme FPS en élaborant, en adoptant et en mettant en œuvre des politiques d'égalité des sexes et des plans d'action nationaux et locaux relatifs aux FPS. Ces politiques doivent être élaborées de manière inclusive, avec la participation effective de femmes de divers horizons. Elles doivent s'accompagner d'objectifs et de cadres de suivi clairs, de budgets réalistes et de financements dédiés adéquats. Il est essentiel de définir clairement les rôles de mise en œuvre de chaque ministère et de chaque représentant du gouvernement dans leurs termes de référence ou description de fonction.

b) **L'ONU, les États membres et les autres partenaires internationaux du développement** doivent investir dans la localisation du programme FPS. La sensibilisation au programme FPS peut être favorisée par la traduction des résolutions

²⁰ Agnieszka Fal-Dutra Santos (2019), "Building and Sustaining Peace from the Ground Up: A global study of civil society and local women's perception of sustaining peace," GNWP. Disponible sur : https://gnwp.org/wp-content/uploads/GNWPReport_24october_4web-1.pdf

FPS, des accords de paix et d'autres lois,

- c) cadres juridiques, processus et politiques nationaux pertinents dans les langues locales et en investissant dans des méthodes de communication accessibles et en sensibilisant les communautés locales. De plus, des lois, politiques et plans locaux doivent être adoptés pour garantir une mise en œuvre efficace.
- d) **L'ONU, les États membres et les autres partenaires internationaux du développement** doivent soutenir les réseaux et coalitions de femmes avec un financement et une assistance technique dédiés pour améliorer la coordination au sein de la société civile, établir et renforcer les réseaux et mouvements de femmes, et documenter et diffuser l'impact du travail des femmes artisanes de paix locales.
- e) **Les acteurs internationaux de l'aide humanitaire et du développement, y compris les coordonnateurs résidents des Nations Unies et leurs conseillers thématiques**, doivent impliquer de manière plus proactive les femmes artisanes de la paix dans leur planification et leur analyse des conflits, ainsi que dans la planification et la mise en œuvre de la réponse à la pandémie de COVID-19 et la reprise. Cela permettra de garantir que la réponse humanitaire est sensible au genre et reflète les réalités des femmes locales. Les acteurs humanitaires et de développement doivent également travailler en étroite collaboration avec les bureaux de pays d'ONU Femmes, les ministères du Genre et les entités gouvernementales concernées pour soutenir la promotion du programme FPS.

- f) **L'ONU et les États membres doivent continuer d'utiliser les mécanismes existants**, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), pour garantir la responsabilité de la mise en œuvre des accords de paix et du programme FPS.

2. Veiller à ce que les femmes de différents horizons participent à toutes les étapes des processus de paix et à la prise de décision plus largement - des négociations de paix officielles à l'élaboration de constitutions et aux décisions concernant la reprise économique - en créant des mécanismes de participation diversifiés, flexibles et formalisés.

- a) **Les autorités nationales et locales** doivent veiller à ce que les groupes de travail et les comités chargés de la réponse à la pandémie de COVID-19 et de la reprise soient composés d'au moins 50 % de femmes, y compris des jeunes femmes, des femmes autochtones et appartenant à des minorités ethniques et des femmes handicapées.
- b) **L'ONU** doit intensifier ses efforts pour inclure les femmes dans les négociations de paix de la phase I, notamment en refusant de soutenir les processus qui n'incluent pas les femmes dans les équipes de négociation, ou les incluent uniquement en tant qu'observatrices ou conseillères. **La Commission de consolidation de la paix** doit utiliser sa position de conseil stratégique pour exiger fermement la participation effective des femmes, au-delà des rôles d'observation ou de conseil, dans tous les processus de paix.

- c) **L'ONU et les États membres** doivent intensifier la formation de femmes leaders locales en tant que médiatrices et assurer leur déploiement après la formation en créant des réserves nationales de médiatrices pour réagir aux flambées de violence et en incluant des femmes dans les comités de paix locaux.
- d) **L'ONU, les États membres et les autres partenaires internationaux du développement** doivent fournir un financement facilement accessible aux femmes artisanes de la paix et aux médiatrices locales afin qu'elles puissent voyager et participer à des médiations aux niveaux national, régional et mondial, et faciliter les échanges entre les femmes médiatrices et négociatrices locales dans des processus de paix et renforcer ainsi les liens entre les processus de paix des phases I, II et III.
- e) **L'ONU, les États membres et les autres partenaires internationaux du développement** doivent renforcer la surveillance financière du financement des donateurs pour la mise en œuvre des accords de paix, pour veiller à ce qu'il soit utilisé efficacement et que la mise en œuvre des dispositions sensibles au genre soit prioritaire.
3. **Accroître les investissements dans des mécanismes permettant de protéger efficacement les artisanes de la paix et les femmes défenseurs des droits humains contre la violence, et de faire face à ses impacts.**
- a) **L'ONU, les États membres et les autres partenaires internationaux du développement** doivent garantir que les services de base destinés aux femmes, en particulier aux survivantes de violences sexuelles et sexistes, sont disponibles, et qu'ils ne sont pas suspendus au lendemain de la pandémie de COVID-19. Cela devrait inclure l'accès à des espaces sûrs, des abris, des conseils en traumatologie ainsi que des services de santé sexuelle et reproductive et des conseils en traumatologie. Ils doivent également veiller à ce que ces services soient accessibles à toutes les femmes, y compris celles vivant avec un handicap.
- b) **L'ONU, les États membres et les autres partenaires internationaux du développement** doivent encourager et soutenir la création de fonds d'intervention rapide pour les militantes, les artisanes de la paix et les femmes défenseurs des droits humains qui font l'objet de menaces et leur fournir un financement rapidement accessible pour permettre leur réinstallation et celle de leurs familles et leur accès à d'autres formes de protection.
- c) **L'ONU** doit encourager et soutenir la mise en place de mécanismes d'alerte précoce et de réponse dirigés par la société civile pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, en particulier les militantes, les artisanes de la paix et les femmes défenseurs des droits humains.
- d) **L'ONU et d'autres acteurs internationaux opérant dans des contextes de conflit** doivent mettre en place des politiques strictes de tolérance zéro et des plans d'action budgétisés pour lutter contre l'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels et veiller à ce qu'il existe des moyens clairs permettant de les signaler, accessibles et sûrs, et que les auteurs soient poursuivis et punis.

e) **L'ONU, les États membres et les autres partenaires internationaux du développement** doivent garantir une approche centrée sur les survivantes qui favorise l'accès des femmes à la justice et permet de travailler avec les organisations locales de femmes afin de s'assurer que les cas de violence sexuelle et sexiste sont reconnus et poursuivis.

4. Pour créer un environnement propice à l'accroissement du nombre et de l'influence des femmes en uniforme, veiller à ce que la culture au sein des missions de maintien de la paix et des forces de sécurité soit fondée sur le respect des droits humains et la compréhension des déséquilibres de pouvoir entre les sexes.

a) **Les États membres** doivent revoir leurs politiques du secteur de la sécurité pour s'assurer qu'elles sont sensibles au genre et adopter des cadres politiques complets sur la parité des sexes dans le déploiement des femmes dans le secteur de la sécurité et les opérations de maintien de la paix, y compris des mesures d'action positive pour encourager et faciliter l'enrôlement et la promotion des femmes dans l'armée et policiers.

b) **Les États membres et l'ONU** doivent investir dans le renforcement des capacités ainsi que dans la mise en place et l'application de mécanismes de responsabilité transparents avec la participation de la société civile pour garantir le respect des droits de l'homme, prévenir les abus de pouvoir par les forces de sécurité et créer une culture plus inclusive au sein du secteur de la sécurité.

c) **L'ONU** doit continuer à soutenir la fourniture de formations pré-déploiement sur la sensibilité au

genre pour les soldats de la paix à tous les niveaux, et rendre cette formation obligatoire. Cette formation doit être élargie et dispensée à mi-déploiement et après le déploiement.

d) **Le Conseil de sécurité de l'ONU** doit veiller à ce qu'il y ait une conseillère sur le genre dédiée et travaillant à plein temps dans chaque opération de maintien de la paix tout au long de la mission, et pas seulement sur une base rotative, et veiller à ce que le conseiller ait le mandat et la capacité de mener un engagement communautaire.

5. Veiller à ce que les femmes soient réellement incluses dans la prise de décision concernant la reprise économique et que les stratégies de reprise économique soient fondées sur des principes féministes et une appréciation de la charge du travail de soins non rémunéré.

a) **Les États membres** doivent garantir une représentation d'au moins 50 % des femmes dans les institutions financières publiques et à tous les niveaux de prise de décision, ainsi que dans les groupes de travail dédiés à la reprise économique post-COVID-19.

b) **Les États membres** doivent s'engager en faveur d'une reprise économique féministe post-COVID-19 - une reprise qui est conçue avec la participation effective des femmes et d'autres groupes marginalisés, qui reconnaît la valeur du travail non rémunéré et qui se fonde sur une analyse approfondie du genre et des conflits.

c) **Les Nations Unies et les partenaires internationaux du développement** doivent investir dans une meilleure compréhension et surmonter les obstacles économiques spécifiques auxquels sont confrontés les différents groupes marginalisés, notamment les femmes réfugiées, les migrants et les personnes déplacées, les femmes autochtones, les femmes vétérans, les femmes handicapées et les personnes LGBTQI.

d) **L'ONU et les partenaires internationaux du développement** doivent concevoir des interventions qui s'attaquent intentionnellement aux obstacles à la propriété et au contrôle des femmes sur les ressources économiques, y compris la terre.

6. Accroître le financement de la consolidation de la paix menée par les femmes.

a) **L'ONU, les États membres et les partenaires internationaux du développement** doivent veiller à ce que le financement de la mise en œuvre du programme FPS et des accords de paix, y compris en particulier leurs dispositions sur le genre, ne soit pas réduit au lendemain de la pandémie de COVID-19.

b) **Les Nations Unies et les partenaires internationaux au développement** doivent veiller à ce que leurs programmes, y compris ceux visant à répondre au COVID-19 et à favoriser la relance, soient alignés sur les besoins et les réalités locaux, et incluent les femmes artisanes de la paix dans la définition des priorités et la conception des programmes dès les premières étapes - par exemple, en les invitant à des conférences de donateurs. **La Commission de**

consolidation de la paix peut jouer un rôle de soutien, grâce à sa fonction de rassemblement, en réunissant les principaux donateurs, les institutions financières internationales et les femmes artisanes de la paix aux niveaux mondial, régional, national et local.

c) **Les États membres** doivent veiller à ce que leurs plans d'action nationaux (PAN) disposent de budgets et de fonds communs pour leur mise en œuvre. Ils doivent mobiliser des fonds nationaux et attirer des donateurs pour garantir le financement d'une mise en œuvre complète et efficace du programme FPS.

d) **L'ONU et les partenaires internationaux du développement** doivent accroître le montant du financement de base disponible et versé aux organisations locales dirigées par des femmes et des jeunes - ainsi qu'aux réseaux régionaux, nationaux et mondiaux de la société civile dirigés par des femmes - afin de garantir que les bonnes pratiques au niveau local influencent l'élaboration et la mise en œuvre des politiques à un niveau supérieur.

e) **Les agences de l'ONU** doivent atteindre et dépasser l'objectif du Secrétaire général de l'ONU d'allouer un minimum de 15 pour cent du financement de la consolidation de la paix à l'égalité des sexes. Les agences doivent également accompagner cet objectif d'indicateurs spécifiques sur l'accessibilité du financement aux organisations de consolidation de la paix dirigées par des femmes et des jeunes, et la mesure dans laquelle les femmes artisanes de la paix ont été incluses dans les priorités et la conception des programmes.

- f) **L'ONU et les partenaires internationaux du développement** doivent simplifier leurs exigences et leurs processus de demande pour rendre les fonds plus accessibles aux organisations locales. **Le Fonds pour la consolidation de la paix** doit veiller à ce que son Initiative de consolidation de la paix sur le genre et les jeunes (G/YPI) soit largement diffusée et rendue plus accessible aux femmes locales.
- g) **L'ONU, les États membres, les partenaires internationaux du développement et la société civile** doivent explorer et renforcer les partenariats avec des donateurs non traditionnels, y compris le secteur privé. La Commission de consolidation de la paix doit utiliser son rôle de rassembleur pour soutenir les échanges et les partenariats entre le secteur privé, l'ONU et les organisations locales dirigées par des femmes et des jeunes.

Conclusion

Le 20^e anniversaire de la RCSNU 1325 est un moment clé pour galvaniser l'action en faveur de la mise en œuvre du programme FPS. Comme Tintswalo Makhubele, une militante sud-africaine pour la paix, l'a noté dans son briefing à la Commission de consolidation de la paix en avril 2020, « L'année 2020 est l'occasion de réfléchir sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans la consolidation de la paix, et comment les femmes locales et leurs perspectives peuvent être mieux incluses ».²¹

« L'année 2020 est l'occasion de réfléchir à ce qui fonctionne et à ce qui ne fonctionne pas dans la consolidation de la paix, et à la manière dont les femmes locales et leurs perspectives peuvent être mieux incluses. » -Tintswalo Makhubele, South African Congress of Non-Profit Organizations

Il est à noter que l'anniversaire de la résolution coïncide avec l'examen 2020 de l'architecture de consolidation de la paix, l'examen quinquennal de l'Agenda 2030 et le 25^e anniversaire du Programme d'action de Beijing. Le moment est donc venu de combler les lacunes persistantes qui existent dans la mise en œuvre et de développer des stratégies concrètes pour une mise en œuvre plus intégrante, inclusive et intersectorielle des résolutions FPS.

Les quatre contextes examinés dans le cadre de la série de consultations et de recherches de suivi représentent des histoires, des stades de conflit et des régions géographiques disparates. Les femmes interrogées venaient d'horizons divers et avaient des expériences variées. Pourtant, bon nombre des principales conclusions et recommandations du rapport ont trouvé un écho dans toutes les consultations.

Toutes les femmes avec qui nous avons parlé ont convenu que, pour assurer la mise en œuvre complète et effective des résolutions FPS, **de profonds changements structurels sont nécessaires pour créer une culture plus propice à la participation effective des femmes et, en fin de compte, à la paix.**

Les personnes interrogées ont convenu que le **travail effectué par les femmes artisanes de la paix - à la fois à la maison, en tant que principales dispensatrices de soins, et dans leurs communautés, en tant que défenseurs de la paix inclusive - est sous-estimé et sous-financé.** Elles ont plaidé pour saisir

²¹ Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, "2020 Review: PBC Consultation on Women, Peace and Security. Disponible sur <https://www.un.org/peacebuilding/content/pbc-meetings-2020-review-0/wps-consultation>.

l'opportunité créée par la COVID-19 pour créer des économies féministes plus égalitaires qui valorisent le travail de soins non rémunéré des femmes et ont appelé à des mesures concrètes pour lutter contre les inégalités préexistantes.

Les participantes à la recherche ont convenu que **l'institutionnalisation des engagements mondiaux en les traduisant dans les lois nationales est une étape cruciale vers l'égalité des sexes**. Les femmes ont également souligné qu'il ne suffit pas de traduire les lois et normes mondiales en lois et politiques nationales. En effet, les lois nationales doivent être davantage traduites – dans les langues locales et dans les plans, politiques et stratégies locaux.

Les personnes interrogées ont également convenu que les **changements à la fois systémiques et culturels ne seraient pas possibles sans l'inclusion effective des femmes de tous les horizons**. Cela nécessite de s'attaquer aux obstacles persistants qui entravent la participation, y compris la violence et la menace de violence, le manque d'indépendance financière et les normes sociétales restrictives.

Le travail fait par les femmes - à la maison, en tant que principales dispensatrices de soins, et dans leurs communautés, en tant qu'artisans de la paix - est sous-évalué et sous-financé

Enfin, les femmes artisanes de la paix que nous avons rencontrées ont convenu que, **vingt ans après l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir vers sa pleine mise en œuvre**. Elles ont observé que certains des défis - tels que l'ampleur actuelle de la violence politique contre les artisanes de la paix et les femmes défenseurs des droits humains - sont plus graves aujourd'hui qu'il y a vingt ans.

A l'avenir, la communauté internationale, y compris les États membres, les organisations régionales et internationales, l'ONU, le secteur privé et la société civile, a beaucoup à faire pour assurer une meilleure mise en œuvre des engagements qu'elle a pris en faveur du programme FPS au cours des 20 dernières années. La pandémie de COVID-19 a clairement montré à quel point les gains des décennies précédentes sont précaires et facilement réversibles, et combien est en jeu si nous ne parvenons pas à réaliser les aspirations d'égalité des sexes et de paix durable. Dans le même temps, la pandémie a également mis en lumière la résilience et l'ingéniosité des femmes artisanes de la paix, notamment celles qui ont participé aux consultations en Colombie, en Irlande du Nord, en Afrique du Sud et en Ouganda. Alors que nous tournons la page du 20^e anniversaire de la résolution 1325 du CSNU, la communauté internationale doit les écouter, les inclure de manière effective dans la prise de décision et suivre leur exemple afin de parvenir à établir des sociétés pacifiques et résilientes.